

CFAI • 84

CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DE L'INDUSTRIE

le cnam

École d'ingénieurs
en Provence-Alpes-Côte d'Azur **eicnam**

Ingénieur CNAM par apprentissage

Filière Génie Industriel

Formation d'Ingénieur en partenariat
avec le CFAI 84, à Avignon

Renseignements,
inscriptions,
journées portes ouvertes,
contacts sur :

www.cfai84.com
et www.cnam-paca.fr

« Le métier de base de l'ingénieur consiste à résoudre des problèmes de nature technologique, concrets et souvent complexes, liés à la conception, à la réalisation et à la mise en oeuvre de produits, de systèmes ou de services. »

Commission des Titres d'Ingénieur

A l'interface entre les sciences de l'ingénieur, les sciences économiques et les sciences humaines et sociales, l'Ingénieur en Génie Industriel apporte à l'entreprise sa vision globale : Il maîtrise différentes techniques de modélisation et d'optimisation intégrant ressources humaines et ressources physiques et possède une approche qui concilie les impératifs du marché, de la technique, de l'organisation et des hommes.

TRONC COMMUN

Enseignements scientifiques et techniques (51 ECTS)

Bases scientifiques (20 ECTS)

Homogénéisation de la promotion - Analyse et calcul matriciel - Algèbre linéaire et géométrie - Statistiques et probabilités - Algorithmique - Programmation - Contrôle de qualité - Thermodynamique - Thermique - Electricité - Electronique

Mécanique (12 ECTS)

Mécanique des solides - Mécanique des milieux continus - Mécanique des fluides et résistance des matériaux - Matériaux et traitement de surface des matériaux - Maquette numérique et gestion des données techniques

Automatisme (10 ECTS)

Commande des systèmes à événements discrets - Systèmes asservis - Capteurs - Réseaux de terrain

Electrotechnique (9 ECTS)

Distribution électrique - Convertisseurs - Transformations d'énergie

Sciences et méthodes de l'entreprise (31 ECTS)

Communication (4 ECTS)

Communication personnelle en entreprise
Communication en situation de groupe

Management industriel (17 ECTS)

Comprendre l'organisation actuelle de l'entreprise - Structure juridique et économique - Création d'entreprise - Gestion de projet - Gestion de production - Gestion de la maintenance et de la sécurité industrielle - Diagnostic et stratégie - Ingénierie juridique et stratégie des contrats - Méthodologie et mémoire

Anglais (10 ECTS)

Anglais appliqué au génie industriel - Pratique des relations internationales
Séjour linguistique
Validation de l'examen Bulats (Niveau B2+)

Mini projet de 100 heures en équipe (4 ECTS)

OPTIONS (16 ECTS)

Electrotechnique	Automatique industrielle	Mécanique Productive
------------------	--------------------------	----------------------

Semestre 6 - Projet de fin d'études (28 ECTS)

Diplôme d'Ingénieur CNAM en Génie Industriel, habilité par la CTI* (180 ECTS)

EX P É R I E N C E P R O F E S S I O N N E L L E T U T O R É E

Chaque semestre :
Activités professionnelles (8 ECTS) et projet en entreprise (2 ECTS)

Thèmes des projets :

Semestre 1
L'entreprise, élément d'un système

Semestre 2
Analyse de processus et reporting

Semestre 3
Innovation

Semestre 4
Gestion de projet

Semestre 5
Planification du projet de fin d'études (PFE)

La filière Génie Industriel

Public concerné : Titulaire d'un DUT (GEII, GIM, GMP, Mesures Physiques), d'un BTS (Electrotechnique, MI, MAI, CIRA, CPI, ERO, PROD-MPA, Electronique)

Recrutement : Journée Portes Ouvertes 24 mars 2012
Dossiers (Date limite de dépôt : 28 mars 2012)
Tests : anglais, mathématiques, expression écrite
Entretien individuel (tests et entretiens du 12 au 26 avril 2012)

3 OPTIONS AU CHOIX EN 3^{ÈME} ANNÉE

Electrotechnique 400 h

- Gestion de l'énergie : production - distribution - stockage
- Entraînement à vitesse variable
- Production et réseaux de transport d'énergie
- Contrôle - commande machines et réseaux
- Projet appliqué en électrotechnique.

Programme de l'option

Compétences spécifiques

Entraînement à vitesse variable (spécifications, mise en oeuvre, maintenance)
Distribution et installations électriques (dimensionnement, règles de sécurité, contrôle des défauts)
Commande d'actionneurs et régulation de l'énergie électrique.

Activités

Les Ingénieurs en Génie Industriel sont appelés à analyser et résoudre des problèmes liés à :

- La conception des produits, leur industrialisation et leur fabrication
- L'organisation, l'instrumentation et le pilotage des projets
- L'amélioration, la conduite et la maintenance des processus de fabrication
- L'optimisation des flux en production et dans les réseaux logistiques, qu'ils soient locaux ou internationaux.

Sur ces activités, leur champ d'action peut se situer au sein de l'entreprise, mais aussi tout au long de la chaîne des fournisseurs jusqu'aux clients finaux.

RÉPARTITION DES SEMAINES D'ALTERNANCE

92 en entreprise (dont congés payés et période industrielle à l'étranger de 4 semaines)

64 en centre de formation

Séjour linguistique 4 semaines en Irlande

SEM 1	SEP	SEP	SEP	SEP	OCT	OCT	OCT	OCT	OCT/NOV	NOV	NOV	NOV	NOV
	DEC	DEC	DEC	DEC	DEC/JAN	JAN	JAN	JAN	JAN	FEV	FEV	FEV	FEV
SEM 2	MAR	MAR	MAR	MAR	AVR	AVR	AVR	AVR	AV/MA	MAI	MAI	MAI	MAI
	JUIN	JUIN	JUIN	JUIN	JUIL	JUIL	JUIL	JUIL	JUI/AOU	AOU	AOU	AOU	AOU
SEM 3	SEP	SEP	SEP	SEP	OCT	OCT	OCT	OCT	OCT/NOV	NOV	NOV	NOV	NOV
	DEC	DEC	DEC	DEC	DEC/JAN	JAN	JAN	JAN	JAN	FEV	FEV	FEV	FEV
SEM 4	MAR	MAR	MAR	MAR	AVR	AVR	AVR	AVR	AV/MA	MAI	MAI	MAI	MAI
	JUIN	JUIN	JUIN	JUIN	JUIL	JUIL	JUIL	JUIL	JUI/AOU	AOU	AOU	AOU	AOU
SEM 5	SEP	SEP	SEP	SEP	OCT	OCT	OCT	OCT	OCT/NOV	NOV	NOV	NOV	NOV
	DEC	DEC	DEC	DEC	DEC/JAN	JAN	JAN	JAN	JAN	FEV	FEV	FEV	FEV
SEM 6	MAR	MAR	MAR	MAR	AVR	AVR	AVR	AVR	AV/MA	MAI	MAI	MAI	MAI
	JUIN	JUIN	JUIN	JUIN	JUIL	JUIL	JUIL	JUIL	JUI/AOU	AOU	AOU	AOU	AOU

Un contrat de travail et un diplôme à la clé

Destiné aux garçons et aux filles de moins de 26 ans, le contrat d'apprentissage est un CDD de 3 ans avec une période d'essai de 2 mois⁽¹⁾. Ce contrat, signé entre une entreprise et l'apprenti, est soumis à l'accord de la DIRECCTE⁽²⁾.

Rémunération de l'apprenti

	18-20 ans	21 ans et +	18 ans et + Entreprises UIMM
1 ^{ère} année	41% du SMIC*	53% du SMIC*	55% du SMIC*
2 ^{ème} année	49% du SMIC*	61% du SMIC*	65% du SMIC*
3 ^{ème} année	65% du SMIC*	78% du SMIC*	80% du SMIC*

* ou du salaire minimum correspondant à l'emploi s'il est plus favorable

- Aucune charge salariale pour l'apprenti.
- Charges patronales :
Les entreprises de moins de 11 salariés sont exonérées**.
Les entreprises de 11 salariés ou plus ne paient que les contributions d'aide au logement, au transport ainsi que les cotisations d'assurance chômage et de retraite complémentaire.
Ces charges sont calculées sur 89% du salaire.

** A l'exception d'éventuelles cotisations supplémentaires d'accidents du travail et de retraite complémentaire

Aides annuelles pour l'entreprise

- 1600 Euros de déduction de l'impôt sur les sociétés par nombre moyen annuel d'apprentis dans l'entreprise (www.travail.gouv.fr).
- Aides régionales
 - Aide à l'effort de formation, variable selon la région en PACA, 1000 Euros par apprenti et par an⁽³⁾. Décret n° 2005-1502.
 - Aides à l'égalité des chances pour les entreprises de moins de 21 salariés (en PACA).

Le maître d'apprentissage

- L'entreprise désigne un tuteur pour encadrer le jeune. Ce Maître d'Apprentissage doit justifier d'une expérience professionnelle de 3 à 5 ans dans le domaine du diplôme préparé par l'apprenti.

Aides pour les jeunes

- Une carte d'étudiant des métiers ouvrant droit aux réductions dans les cinémas, musées, transports, ...
- Accès au dispositif ZOU ! mis en place par la Région pour les trajets domicile-CFA en PACA
- Aide Personnalisée au Logement (APL) versée sous conditions par la CAF.

Coût de la formation

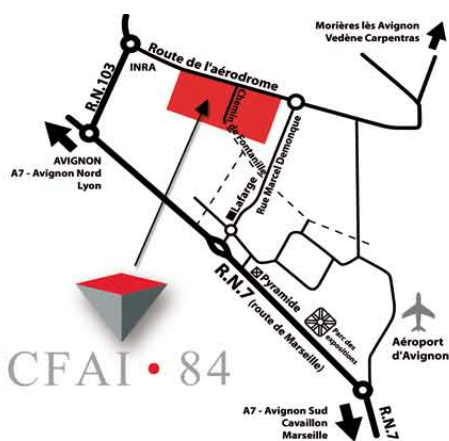
- Cette formation est gratuite pour l'apprenti. Elle est prise en charge par la Région PACA, l'UIMM et les entreprises au travers du versement de leur Taxe d'Apprentissage.
- Une participation est demandée à l'entreprise pour le séjour linguistique.

Pour obtenir les documents : <http://www.service-public.fr> -> Formulaire

(1) Formulaire du contrat Cerfa n° 10103#04

(2) Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

(3) Sous réserve de modification du mode de calcul par le Conseil Régional



Technopôle Agroparc
60, chemin de Fontanille
BP 1242 - 84911 Avignon CEDEX 9
Tél 04 90 81 54 50
Fax 04 90 81 54 51
contact@cfaï84.com

www.cfaï84.com